

Vers une catastrophe sanitaire à la RATP ?

Chair à canon, agents envoyés au front sans protection, confinement à géométrie variable, incohérences des mesures gouvernementales et de la direction, voilà la dure réalité à laquelle sont confrontés les salariés de la RATP.

Les différentes cacophonies gouvernementales, entre les salariés qui doivent être confinés et ceux qui doivent braver le virus à leur poste de travail, sont poussées à leur paroxysme à la régie.

Aucune anticipation de la crise sanitaire qui s'annonçait, tout a été fait à l'emporte-pièce, tant sur les moyens de protection que sur l'organisation du travail.

Tous les salariés de la RATP en postes aujourd'hui sont exposés comme jamais à l'épidémie du COVID-19. Chaque jour, ils prennent des risques inconsidérés, contraints par les ordres de leurs dirigeants qui eux, sont en télétravail.

Les droits d'alerte sont parfaitement légitimes et doivent être respectés, nous le disons sans ambages, ceux qui font valoir leur droit de retrait ont raison !

Des collègues viennent travailler la peur au ventre, certains sont malades et la direction ne décrète même pas le confinement, c'est inacceptable !!!!

Des camarades, avec suspicion de COVID-19 par leurs médecins, ont travaillé plusieurs jours en équipe, la direction n'a pas cru bon d'envoyer en confinement leurs collègues de travail.

La politique menée par le gouvernement comme celle de la direction de la RATP, aura de graves conséquences sur la situation sanitaire du personnel, « ça va tomber comme des mouches !!!! »

Ce qui était notre quotidien banal, à savoir aller travailler et gagner sa vie, est devenu une épreuve au quotidien. « Ai-je croisé un usager ou un collègue avec le virus ? Vais-je contaminer mes proches ? Si je contracte la maladie ou un des membres de ma famille, comment va-t-on s'en sortir ? » Tout cela nous hante.

Nos vies ne valent-elles pas mieux que leur plan de transport imposé par le gouvernement et la direction ?

Nous refusons d'être sacrifiés sur l'autel de la rentabilité et par incompetence et amateurisme de la direction sur injonction du gouvernement.

Paris, le 31 mars 2020